



Sommaire

Le Commentaire	Philippe Inversin	3
Infos comité	Philippe Inversin	5
Admissions		7
Convocation à l'AG 2020		8
Menu AG 2020		9
PV AG 2019		10-30
Comptes 2019 / Budget 2020		31-40
Recherche de bénévoles		41
Hangar		42-44
Membres « Voile »		46-49
Membres « Hélice »		50
Membres « Amis »		50

Edition / publicité

Cercle de la Voile de Neuchâtel

Port du Nid-du-Crô – Route des Falaises 14 – 2000 Neuchâtel

Internet : www.cvn.ch

E-mail : cvn@cvn.ch

Président:

Philippe Inversin

Routes des Falaises 14 - 2000 Neuchâtel

E-mail : president@cvn.ch

zhik
NEW APEX



Photo: Craig Greenhill

bucher ||
+ **walt**

Le Spécialiste du Nautisme

BUCHER-WALT.CH

2020 – nouvelle année, nouvelle décennie. Le changement d'année est généralement l'occasion de prendre de bonnes résolutions. Après une année 2019 riche en activités, 2020 est une année de nouveauté au sein du Cercle de la Voile. La mise en ligne prochaine d'un nouveau site internet rafraîchit et optimisé pour les appareils mobiles permettra d'informer au mieux les membres sur les activités véliques et sociales du club. Le logo a été remis au goût du jour sans révolution mais modernisé pour rafraîchir l'image et être en adéquation avec les nouveaux médias et supports de communication.

Sur le plan sportif, cette nouvelle saison sera l'occasion de proposer une nouvelle version du Joran Lourd dans le cadre d'un rapprochement avec la Galère Club Nautique Auvernier, et ceci notamment pour essayer de redynamiser cette régata importante dans la vie associative de notre club.

Mais « vingt vingt », c'est également l'occasion de souhaiter bienvenue et bon vent à la « Brasserie V – Cercle de la Voile » nouveau nom de notre restaurant dont la réouverture prévue dans le courant du mois de février sera assurée par l'équipe du Mö de Neuchâtel sous la conduite de Madame Johanna Florey, dans des locaux non pas nouveaux, mais sérieusement rafraîchis.

Bon début d'année 2020 aux membres du CVN, et bonne prochaine saison !

Philippe Inversin



**Garage Hauterive
T. Mattei - Hauterive SA**



Tel. 032 756 91 00
www.hauterivesa.ch



**VOLVO
OCEAN
RACE**
ROUND THE WORLD

Les conditions préférentielles pour le CVN

12%

**Rabais sur toute la gamme Volvo
A tous les membres du CVN**

Une séance d'information relative au projet de travaux en cours durant l'hiver dans le restaurant et le bar a eu lieu le mardi 14 janvier. Cette rencontre a été l'occasion d'expliciter les décisions du comité, ainsi que la stratégie 2020 – 2025 envisagée par le comité. Ce temps d'échange a également permis d'évoquer les attentes et préoccupations des membres à l'égard du comité.

Dans la perspective de la prochaine assemblée générale et afin d'assurer un renouvellement régulier dans la gestion du club, le comité est à la recherche de nouveaux membres. Le poste d'administrateur est vacant depuis l'an dernier et le poste de « responsable de la formation » est à remettre dans le cadre de la prochaine assemblée générale. Par ailleurs, nous recherchons un ou une « responsable du bâtiment » avec une possibilité de tuilage. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer ou obtenir des renseignements auprès de Philippe Inversin par courriel à : president@cvn.ch ou par téléphone au 079 535 27 16.

Philippe Inversin



ARTLUX AG
Wiggermatte 6
6260 Reiden
Tel. 062 758 35 66

**Matelas en mousse - sur mesure - SWISS MADE
pour bateaux, caravanes, dortoirs**

Draps-housses, duvets, oreillers etc.
www.artlux.ch



BCN

Convocation

**La prochaine Assemblée Générale
du Cercle de la Voile de Neuchâtel
aura lieu le**

Mercredi 18 mars 2020 à 19h 00 au restaurant du CVN

Veillez trouver ci-dessous l'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du Procès-verbal de l'AG du 15 mars 2019
4. Rapports sur les activités 2019
5. Rapport du responsable de la commission Bâtiment.
6. Rapport du trésorier
7. Rapport des vérificateurs des comptes
8. Approbation des comptes de l'exercice 2019
9. Décharge aux organes responsables
10. Présentation du budget 2020
11. Modification statutaire
12. Fixation des cotisations 2021
13. Nominations statutaires
 - a. du Président
 - b. des membres du comité
 - c. des membres d'honneur
 - d. des vérificateurs de comptes
14. Programme de la saison 2020
15. Hommage aux jubilaires
16. Divers et propositions émanant des membres

Le délai pour déposer des propositions par écrit, quatre semaines auparavant, est fixé au 18 février 2020

Seuls les membres du CVN peuvent participer à l'Assemblée Générale. A l'issue de cette dernière, un apéritif sera offert par le club.

Pour le comité
Philippe Inversin

Repas de l'assemblée générale

Voici le menu que nous vous proposons pour
L'Assemblée Générale 2020 du CVN

Entrée :

Carpaccio de betteraves rouges et gruyère AOC
Mesclun de salade aux graines torréfiées

Plat principal :

Palette de bœuf (CH) braisé aux petits légumes
Jus corsé au vin rouge et mousseline de pommes-de-terre

Dessert :

Gâteau au chocolat et glace caramel au beurre salé

Prix : 30.–

Nous espérons que cette proposition vous convienne.

Inscriptions jusqu'au mercredi 11 mars 2020 à : secretariat@cvn.ch

**Procès-Verbal de l'Assemblée
Générale ordinaire du CVN**

**Du 15 mars 2019
à 18 h 30 au Club-House**

Présidence : Joël Broye

Présents : membres actifs (selon listes)

Excusés : Olivier Marchand - Marie Marchand - Arthur Kunzer - Sophie Alhadeff
- Laurent Schneider - René Bach - Charles-André Von Gunten - Tom
Studer - Esther Oggenfuss - Andreas Gerber - Irène Bossel - François
Kistler - Sylvie Favre - Reto Rada- Katia Billiard

Le président ouvre cette Assemblée Générale qui peut siéger valablement puisque convoquée dans les délais selon les statuts du CVN. Il salue les nombreux membres présents et les remercie de leur présence à cette assemblée.

Le président rappelle l'article 14 des statuts: «Les décisions et les nominations interviennent à la majorité des voix exprimées, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas pris en compte».

Il est proposé de modifier le point 11 de l'ordre du jour cotisations par cotisation et modification des statuts. Cette modification a été acceptée.

Il est ajouté un point 12 à l'ordre du jour qui portera sur la Swiss Sailing League.

Désignation des scrutateurs

Daria De Cerjat et Jean-Luc Dreyer sont nommés comme scrutateurs

Approbation du Procès-verbal de l'AG du 16 mars 2018 et de l'AG du 25 mai 2018

Les procès-verbaux ont été publiés dans le Livre de Bord N° 1/2019
Aucune remarque n'étant formulée, ils sont acceptés à l'unanimité.

Rapport sur les activités 2018 Rapport du président — M. Joël Broye

Il y a une année, à cette même place je vous annonçais que j'étais partant pour un sixième mandat de président et que ce serait le dernier.

Ce soir s'achève donc ce dernier mandat.

Après 14 ans de comité dont 6 à la présidence du club, permettez-moi rapidement de faire un petit retour en arrière de ces années de présidence.

Au soir de ma nomination, on m'a traité de maso que de prendre une présidence avec un comité composé quasiment que d'anciens présidents. Je peux vous assurer que ces trois années entourées de ce groupe se sont merveilleusement bien passées.

La seconde partie de mon mandat a vu un renouvellement quasi-total du comité :

- Des nouveaux administrateurs
- Une nouvelle responsable de la formation
- Une nouvelle responsable de la communication
- Un nouveau responsable bâtiment

Cette équipe s'est rapidement mise au travail pour poursuivre et innover dans son approche des différentes thématiques que nous avons eu à traiter. L'ambiance et le sérieux de tout un chacun a fait que nous avons pu faire progresser bien des dossiers et je tiens à les en remercier chaleureusement.

A mon niveau, j'ai toujours essayé de représenter le CVN au niveau régional et national afin de défendre les intérêts du club le mieux possible. De faire progresser le sérieux et la bienfaisance des différentes manifestations que nous avons organisées. Ce sérieux, que ce soit dans l'accueil, à terre et la conduite technique sur l'eau font que le club jouit d'une excellente réputation dans les organisations de compétitions véliques tant sur le plan national qu'international.

Pour moi, il est primordial que le CVN continue d'être un club de voile sportif s'engageant aussi bien dans la formation des jeunes et des moins jeunes que dans l'organisation de compétition afin de montrer et de susciter l'envie de naviguer à tout un chacun.

Je ne dis pas que j'ai tout fait juste et tout réussi. Il y a pour moi une erreur de casting qui s'est produite dans l'engagement des nouveaux tenanciers du restaurant, j'y reviendrai ultérieurement.

Ces années de présidence m'ont permis de côtoyer et rencontrer des gens de différents horizons :

- Vélisque
- Politique
- Instances sportives
- Etc.

C'est pour moi un enrichissement énorme que cette ouverture possible qu'offre ce poste au travers de la gestion du patrimoine du CVN, c'est aussi beaucoup de travail parfois avec à la clé des récompenses et également des déboires.

Je voudrais juste citer trois personnes qui m'ont suivi, aidé, conseillé.

La première qui malheureusement n'est plus avec nous est Yvan Hertig avec qui j'ai eu un contact privilégié au travers de discussions informelles, toujours tourné vers le positif et qui a été un peu voire même beaucoup parfois, mon œil de Moscou au petit Crô.

La seconde a été le grand frère protecteur qui de loin m'a rappelé certaines choses, qui m'a parfois aiguillé afin d'aller dans le bon sens de la bienfaisance et pour tout cela, un grand merci à SPY.

La troisième a été à mes côtés tout au long de ce mandat, elle m'a parfois poussé, m'a souvent freiné, a osé me conseiller et surtout a mis la main à la pâte et aux fourneaux plus d'une fois, pour tout cela, merci Sonia.

2018 n'a pas été pour le club une année tranquille et paisible, loin sans faute !

En Juin, nous apprenons la faillite de notre commerçant Boss Boat que nous avons dans un premier temps soutenu pour nous rendre compte par la suite qu'il n'était pas possible au comité de faire face à une faillite d'une telle ampleur. Nous avons donc dû nous résoudre à en confier le suivi à Maître Heinis tant la situation s'est complexifiée au fil de l'année.

Les rapports avec sa mandante ont été parfois à la limite de la politesse et du savoir-vivre tout simplement

Certains ont pu le constater de visu lors des ventes aux enchères du magasin, puis de l'atelier et des différentes machines et bateaux se trouvant sous le hangar qui ont été quasi raflées totalement par cette personne avec un sans-gêne total.

Le dossier de cette faillite à ce jour est encore loin d'être bouclé.

Nos restaurateurs, sur conseil de leur fiduciaire ont modifié leur comptabilité personnelle en une s.à.r.l. De ce fait, ils ont exigé un nouveau bail à loyer au nom de leur nouvelle société avec une liste de revendication longue comme un jour sans fin. Le comité a donc décidé de leur faire un vrai bail commercial. Nous avons donc pris contact avec la fiduciaire Muller, par Roland Muller et par Maître Heinis afin que ce bail soit le reflet exact de la situation actuelle des restaurateurs.

Nous avons pris en compte :

- L'augmentation de la surface dévolue au restaurant avec l'ajout du nouvel économat
- La suppression de la part due en rapport avec le chiffre d'affaire

Nous avons pris en compte les chiffres qu'ils nous ont donnés lors de leur comptabilité afin que cela reflète au plus juste la situation de notre restaurant.

Le nouveau bail une fois sous toit a été présenté, commenté aux restaurateurs avec les différents intervenants. Après une période de réflexion, les restaurateurs ont refusé de signer le nouveau bail. Partant de ce fait, le comité a donc décidé de rompre le contrat de bail actuel avec les tenanciers. Nous nous retrouvons donc à ce jour avec un bail qui n'a plus de tenancier et un tenancier qui n'a plus de bail en rapport avec le nom de la société exploitant notre établissement. Les tenanciers ont fait opposition à notre décision, nous avons eu une séance avec eux, à leur demande, ce qui n'a abouti à rien. Ils ont dès lors actionnés le levier juridique en demandant une séance de conciliation avec la chambre de conciliation en matière de droit de bail. Cette dernière aura lieu prochainement.

Le CVN a eu la grande chance de pouvoir organiser 2 manifestations de caractère européenne, soit la manche Suisse de l'Europa Cup laser qui a vu plus de 70 concurrents naviguer devant notre port. Aussi bien du côté des participants, des accompagnateurs que des officiels, ce fût un succès sur toute la ligne, relevé notamment par la cheffe juge qui est une quasi professionnelle, qui a relevé le haut niveau de notre organisation aussi bien technique que logistique et je tiens encore une fois à remercier tous les bénévoles qui de près ou de loin ont mis la main à la pâte surtout pour nourrir du mercredi au

vendredi près de 100 personnes chaque soir. La seconde fût la manche de l'Euro Master Laser qui là aussi fût une réussite complète dans la bienfacture de l'accueil des participants et de leurs accompagnatrices. J'aimerais encore une fois remercier Yves-Dominique Spichiger d'avoir conduit le comité d'organisation de cette manifestation de main de maître et qui a su à chaque moment mettre toute la convivialité nécessaire.

Nouveaux membres 2018

Thomas Libiano - Emma Thari - Andrea Tonelli - Olivia Rutland - Joana Cassiano Gaetan Lavanchy - Vito Genna - Sophie Alhadeff - Yohan Thari - Thierry Brossard Loïc Macellaro - Lucien Heyraud - Florence Hippenmeyer - Jean-Luc Boissonnat Gonzague de Waresquiel.

Membres démissionnaires en 2018

François Moeckli - Loïc Wittwer - Christophe David - Antoine Berthoud - Leo Chassot - Florian Marchand - Julien Chiffelle - Sophie Marc-Martin - Ulysse Mallet - Anthony Gesbert - Eric Melia - Alain Perrotin - Valery Jacot - Marc-Alexis Gretillat - Nicolas Schaller - Martin Wilhem - Philippe Marc-Martin - Bernard Oguey - Caroline Jacot.

Mutations dans les membres

- René Bach- Gilbert Chopard- Christophe Brandt - Philippe Renard deviennent membres voile individuel
- Eric Stucki - Alexandre Mallet - Elyette Martin deviennent membres ami

Etat des membres au 1^{er} Janvier

- Actifs individuels : 129 contre 126 en 2018
- Actifs famille : 51 contre 48 en 2018
- Juniors : 20 contre 26 en 2018
- Membres amis : 29 identique qu'en 2018
- Membres hélice : 12 contre 11 en 2018

Membres décédés :

- Monsieur Jean-Didier Bauer
- Monsieur Michel Vautravers
- Monsieur Yvan Hertig
- Monsieur Jacques Schrag

Info de la FVLJ

Selon les nouveaux statuts de la FVLJ la présidence est de 2 ans.

Jean-Luc Dreyer, premier président après cette refonte, a passé le témoin à Claude Cassard de Grandson qui l'a lui-même passé l'an dernier au président de Chevroux, Jean-François Pradervand.

Le futur président qui reprendra les rênes en 2020 fonctionne cette année comme vice-président, lors de l'AG de mardi dernier, aucun club ne s'est annoncé pour reprendre le flambeau. Il a donc été décidé de faire un planning du tournoi de la présidence avec l'ensemble des clubs de la FVLJ.

La FVLJ a organisé les cours de formation pour président de comité de course et juge en collaboration avec la région 1, il faut malheureusement déplorer le peu de candidats de la région 2. Les activités de la formation sont concentrées sur le cadre régional Optimist et sur le championnat C3L, le CVN a comme d'habitude organisé les entraînements de printemps.

Je tiens à féliciter Roger Filliger qui entre dans la commission junior de la FVLJ.

Le championnat du lac a connu une diminution d'une régates, le cercle de la voile de la Béroche renonçant à organiser la Coupe du lac en raison du manque de bénévoles. Les 8 autres régates ont eu lieu comme d'habitude.

Le CVN a eu la chance pour la seconde année consécutive d'organiser la finale de ce championnat.

Cette finale a connu un grand succès de par le retour des compétiteurs, la commission technique a relevé l'excellent travail fait par le club aussi bien dans l'accueil, l'apéritif, le repas que la qualité des parcours sur l'eau.

Grande nouveauté cette année, la mise sur pieds du Racing Tour

Depuis plusieurs années, un bon nombre de navigateurs réclamait plus de régates en flotte tel que nous la proposons avec la Farewell.

Il y aura donc cette année 3 weekends sur cette formule :

- Neuchâtel 4 et 5 mai
- 4 mai avec la Farewell
- 5 mai uniquement pour les inscrits Racing Tour
- Grandson 22 et 23 juin
- Auvernier 17 et 18 août
- 17 août avec la Galérienne
- 18 août uniquement pour les inscrits Racing Tour

Il y aura un classement par groupe en fonction des coefficients SRS et un classement par série si 5 bateaux identiques sont inscrits pour cette nouvelle compétition. Cette compétition devient donc le nouveau championnat du lac de la FVLJ.

Les régates dites traditionnelles restent durant la saison et sont reprises en main par les clubs de façon totalement autonome et ne générerons plus de ce fait de classement sur la saison.

En effet, les clubs ne sont pas parvenus à s'entendre pour avoir un format de régates identique et des classements permettant ainsi de faire un championnat.

Info de Swiss Sailing

La fédération a continué sa mue en 2018 sous l'égide du nouveau comité.

La dernière AG de novembre a démontré que l'équipe en place est dynamique, ouverte et réceptive aux problèmes des clubs et des régions.

Jusqu'à ce jour, chaque année étaient organisées différentes rencontres :

- Journée des officiels
- Conférence de printemps des présidents
- Journée des cadres juniors

La fédération a décidé de regrouper tout le monde sur une seule et unique journée avec des ateliers par discipline.

Demain aura donc lieu cette première journée de la fédération à Berne.

Une grande nouveauté à partir de cette année est la nouvelle formation des officiels

- Directeur de course
- Juge

Cette formation va se faire désormais sur 2 niveaux

- Niveau 1 = niveau régional
 - Cours de formation
 - Examen théorique
 - Mise en pratique avec un mentor
- Niveau 2 = niveau national selon le même schéma
 - Le but de cette nouvelle formation est d'offrir une plus large palette d'officiels pour les clubs et de sélectionner un petit nombre pour le niveau national.

Les régates devront ensuite obligatoirement être dirigées par un directeur de course ayant le brevet correspondant au grade de la régate.

Il y a trois grades de régates

- Grade Ci = niveau international
 - Championnat du monde – championnat d'Europe – Europa cup et Euro master
 - toute régate de classe internationale
 - Jury international
 - NRO national
- Grade CS = niveau national
 - Championnat de suisse, Swiss sailing league, match race, championnat de série,
 - Tous les officiels au niveau national

- Grade CSP = national
 - 1 juge national et 2 juges régionaux
 - 1 Race officer régional
- Grade CR = régional
 - 1 juge national et 2 juges régionaux
 - 1 Race officer régional

J'ai été contacté par le département Racing pour fonctionner comme mentor. Je recevrai donc des candidats lors des régates que j'organise afin de certifier leur niveau d'acquisition. La première candidate, venant du Tessin, officiera lors du championnat de suisse et Euro master de fin avril.

Rapport des administrateurs- Roxane et Philippe Jacobi

Les administrateurs font état du nombre de badges programmés durant la saison et commentent le suivi des différents dossiers qu'ils ont traités.

Rapport du responsable des régates – M. Joël Broye

- Organisation de l'Europa Cup Laser
- Organisation de l'Euro Master Laser
- Organisation de la finale du championnat du lac de la FVLJ
- Le CVN est en Super League, il est relégué en Challenge League

Les régates du club en 2018

Farewell	25 bateaux	-3
C3L (Junior)	31 bateaux	-2
Europa Cup Laser	77 bateaux	
Euro Master Laser	30 bateaux	
Transjurassienne	15 bateaux	+5
Régates d'automne	17 bateaux	
Coupe de Noël	14 bateaux	+2
Joran Lourds	Annulé	
Joran Léger	15 bateaux	-7
Finale FVLJ	9 bateaux	+2

Régates du mercredi

Lourds	12 bateaux	0
Léger	23 bateaux	-1

Présence des régatiers du club

- Championnat FVLJ : Henry Lloyd (Pierre Walt) Champion du lac
- Championnat de Suisse Dolphin : Excechiel (Thomas Studer) Champion de Suisse
- Swiss Sailing League : 11^e de Super League, relégué en Challenge League
- Championnat du monde Laser Master : 4^e Jean-Luc Dreyer Great Grand Master
- Euro-Master Laser : 3^e Yves-Dominique Spichiger
- Great Grand Master- 3^e Joël Broye Grand-Master

Rapport du responsable bâtiment – M. Guillaume Pralong

Les travaux durant l'année ont eu lieu sur le séparateur de graisse du restaurant, sur le changement de la chambre froide et sur le tableau électrique du bâtiment. Des petits travaux sur le toit ainsi que sur différentes fenêtres ont aussi eu lieu, de même que dans les vestiaires au niveau des douches notamment.

Rapport de la formation – Catherine Mauler et Charles Martinez

Les journées portes ouvertes n'ont pas connu le succès escompté puisqu'aucune personne ne s'y est présentée. La formule actuelle sera abandonnée.

Effectifs 2018:

Camps de vacances	185 enfants	+14 / 2017)
-------------------	-------------	-------------

Cours annuels (hors sportifs):

Optimist	11	(+/-/2017) Automne +8
Laser jeunes	4	(+1 2017)
Laser adultes	18	(+6/2017) Automne +2
Surprise	12	(+- 2017)
PaV	0	

Cours annuels (sportifs):

Optimist	4	(-5/2017)
Laser 4.7	0	(-1 / 2017)
Laser Radial	3	(+/-/2017)
420	8	(+8 / 2017)

Participation aux régates

- Optimiser 420 Laser
- Riva San Remo Vidy
- Ipsach Lugano Grandson
- Spiez Martigues Morges : Championnat de suisse
- Workum Thun
- Estavayer Aegeri
- Lugano
- Morges
- Nyon
- Cham
- Sils : Championnat de Suisse

Bilan sportif 2018:

C3L : Laser : 3 participants du CVN au 3er place

420 : 4 participants du CVN au 4er place

Optimist : 45 participants / 6 du CVN - Places 5 – 22 – 23 – 34 – 39 - 45

Just 4 Smiles 2018:

- Deux bateaux : Neuchâtel – Estavayer
- 330 sorties :
- 158 sorties sur Neuchâtel
- 172 sorties sur Estavayer
- Augmentation de 56 unités par rapport à 2017
- Chiffre d'affaire réalisé : CHF 82 500.–

Projets 2019:

- Repenser le concept portes ouvertes
- Reconduction de la régata amicale « Double »
- Ajout d'un cours lesté régata avec le « Sprinto »
- Concentration sur le groupe Opti régata
- Recrutement de nouveaux jeunes

Rapport du responsable de la commission bâtiment – M. Jean-Luc Dreyer

Monsieur le président, chers membres du CVN.

Pour rappel, 2 projets sont déposés au service des domaines de la Ville de Neuchâtel :

1. Projet d'agrandissement du volume bâti sous le couvert pour un montant de CHF 642'000.-
2. Transformation et restauration de la partie restaurant pour un montant estimé de CHF 2'380'000.-

Soit un total de 3'022'000.-

Pour que la Ville envisage un renouvellement anticipé il faut que le projet soit accompagné d'un financement. Jacques Rivier et moi-même sommes approchés de la BCN en début d'été pour présenter nos projets, la situation du droit de superficie dont bénéficie le CVN avec ses échéances et expliquer le fonctionnement financier de notre club, comptes 2017 à l'appui. Nous avons élaboré deux versions de budget afin que la BCN puisse faire ses calculs et nous proposer ses conditions.

Après une relance en fin d'année, la BCN nous a fourni une proposition de calcul de financement et les conditions.

Sur un montant de CHF 2'380'000.- comme base de calcul, les conditions sont:

- a. Convention de renouvellement du DDP signée par les autorités.
- b. Financement maximal de la banque : CHF 1'300'000.-
- c. Fond propres demandés : CHF 1'080'000.-
- d. Amortissement annuel : CHF 39'000.-
- e. Intérêts de CHF 91'000.- soit un taux moyen de 7%
- f. Cash-flow annuel : CHF 130'000.-

Après discussion avec notre trésorier, nous pouvons constater que, globalement, avec un effort sur les cotisations des membres, on pourrait produire le cash nécessaire (amortissement et intérêts) mais il manque des fonds propres qu'il faudrait trouver. Nous disposons d'environ CHF 400'000.-

Je rappelle que le but des travaux jusqu'à maintenant était d'une part, évaluer la possibilité d'obtenir un renouvellement anticipé du DDP avec une première approche financière et d'autre part, démontrer nos intentions à la Ville afin de faciliter le renouvellement de notre droit de superficie.

Toutefois, dans l'état actuel du projet et avec ces considérations, il nous paraît difficile d'envisager le renouvellement anticipé, avant fin 2024, de notre droit de superficie. En conclusion, il apparaît qu'un tel projet de rénovation modifierait clairement nos finances et serait une étape importante dans la vie du club. Il devrait par conséquent être porté par un enthousiasme et une solidarité des membres du club pour qu'il puisse aboutir.

À notre avis, il conviendra maintenant au comité et aux membres de débattre sur les ambitions, les nécessités, les priorités et la gestion de nos bâtiments qui devront être bien définis avant d'aller plus en avant dans le projet.

Je remercie les membres de la commission, François Nagel, Jacques Perret, Cédric Bart, Jacques Rivier et Guillaume Pralong.

Jean-Luc Dreyer – Président de la commission.

M. Georges Schneider – Rapport du trésorier

Commentaires sur les comptes du garage

Machines, matériel et mobilier club et restaurant.

Le budget prévoyait le remplacement de la chambre froide, ce qui n'a pas été réalisé durant l'exercice. Ce poste comprend différents frais d'équipements et achats pour la cuisine-terrasse pour CHF 3'532.90, de l'achat d'un lave-vaisselle pour CHF 4'140.00 et d'une facture de Flückiger Electricité pour l'installation de la nouvelle cuisine de CHF 1'485.45.

Entretien machines et mobilier club et restaurant

A relever une facture DACSA de CHF 2'167.55 pour la vidange du séparateur de graisse dont le collecteur était obstrué, ce qui a conduit à son remplacement (voir les frais sous « Entretien bâtiments »). Pour le surplus, il s'agit de frais courants.

Entretien et réparations bâtiments.

Il s'agit de la mise en place du nouveau système de clés Kaba pour CHF 23'809.55, du remplacement du séparateur de graisse pour CHF 4'549.30 et de son installation pour CHF 15'071.75 et du changement de la porte de la chaufferie pour CHF 2'140.00.

Projet bâtiments.

Comme pour l'exercice précédent, aucune attribution cette année à la « Réserve projet bâtiments ». Au bilan, cette réserve s'élève toujours à Fr. 280'000.00.

Les autres postes n'appellent pas de commentaires particuliers, car il s'agit pour l'essentiel de dépenses courantes et conformes au budget.

Commentaires sur les comptes du Cercle

Formation régates CVN

L'engagement d'un chef de base et la volonté du Cercle de développer le secteur de la formation ont abouti pour le huitième exercice au résultat suivant. Il y a lieu également de relever que l'activité déployée pour le hangar et les dortoirs n'est pas valorisée.

RECETTES CHF

Cours de voile	66 605,25
Subsides Fonds du Sport, J+S, Baspo	15 178,00
Location J70	395,00
Prestations de services	5 800,00
Prestations de services J4S	11 599,70
Total Recettes	99 577,95

DÉPENSES CHF

Chef de base, salaire et charges sociales	73 592,00
Chef de base, administration et déplacements	1 211,05
Taxes et assurances dériveurs	8 796,90
Entretien dériveurs et Surprise	5 894,75
Achats et équipements dériveurs	7 114,20
Frais et entretien J70	1 759,60
Amortissement bateau J70	611,85
Indemnités et frais moniteurs	5 845,00
Frais annexes de la formation	2 278,70
Frais véhicule formation	4 603,40
Amortissement véhicule formation	5 000,00
Carburant, estimation	1 000,00
Total dépenses	117 707,45

RÉSULTATS

-18 129,50

Commentaire

Le cash flow de l'exercice est de Fr. 22'587.50 et déduction faite de l'investissement de Fr. 43'611.85 dans le nouveau bateau J70, le fonds de roulement diminue de Fr. 21'024.35

Rapport des vérificateurs des comptes

Philippe Krebs et Jean-Luc Dreyer ont procédé au contrôle des comptes, en exécution du mandat qui leur a été confié. Ils ont constaté la parfaite tenue ainsi que l'exactitude des comptes et remercient Georges Schneider pour le travail accompli. Ils proposent à l'assemblée d'approuver les comptes et de donner décharge au trésorier et au comité.

Le président remercie les vérificateurs et passe au vote de l'approbation des comptes. Les comptes 2018 du Cercle et du Garage sont acceptés à l'unanimité et l'assemblée donne décharge aux organes responsables à l'unanimité.

Budget 2019

Le trésorier présente le budget qui sera déficitaire pour 2019 en regard avec les importants travaux qui sont annoncés sur le bâtiment.

Compte du garage

Le compte est équilibré avec CHF 140000.- de recette et de charge

Compte du Cercle

Les recettes seront de CHF 135000.- pour CHF 160000.- de charge.

Il est à prévoir une perte pour l'exercice 2019 de CHF 25000.-

Le budget tel que présenté est accepté par l'assemblée.

Cotisations

Les administrateurs, par Philippe Jacobi, présentent la nouvelle grille des cotisations avec l'ajout de la section Plaisir et la transformation de la section juniors en section junior de moins de 18 ans et section étudiants de 18 à 25 ans.

Le but de cette refonte est de mettre l'ensemble des membres sur le même pied d'égalité en ayant une cotisation de CHF 120.- au profit du club auquel s'ajoute les redevances pour les membres désireux de faire de la régates. Après plusieurs interventions de membres, il est clairement établi que les actifs plaisirs ont le droit de participer aux régates internes du club. Les membres amis eux n'ont pas l'autorisation. L'assemblée accepte la nouvelle tarification des cotisations ainsi que le changement des sections des membres dans les statuts.

Swiss Sailing League – présentation par le président – M. Joël Broye

Je me suis rendu à Berne le 26 janvier pour assister à l'assemblée générale extraordinaire de la SSL. Cette AGE avait été demandé par l'ensemble des représentants des clubs présents lors de l'AG ordinaire de novembre suite aux comptes catastrophiques présentés ce jour-là.

La SSL a creusé un déficit de 121000.- sur l'exercice 2018.

Ce déficit a donné lieu à près de 2 h 30 de débat pour comprendre comment cela en était arrivé.

Plusieurs scénarios ont été présentés de l'arrêt pur et simple de la SSL à la recapitalisation allant de 1 an à 3 ans par les clubs membres de la SSL.

L'arrêt pur et simple n'était pas possible, puisque la SSL en collaboration avec le club de Locarno organise cette année le championnat d'Europe et que tous les contrats avec les différents partenaires sont tous signés.

L'arrêt aurait alors creusé encore plus le trou de la SSL en fonction des pénalités à payer pour ce retrait.

Une solution était donc de recapitaliser la SSL à hauteur des CHF 3300.- par club à la base à perte.

A la base, parce que le bénéfice du championnat d'Europe de Locarno sera alors redistribué à part égale entre les 36 clubs de la SSL.

Il est escompté dans le budget de cette manifestation un bénéfice de CHF 65000.- ce qui ferait revenir 2300.- par club.

Au vote c'est cette solution qui l'a emporté avec tous les clubs alémaniques pour et les romands contre.

Il a fallu ensuite se déterminer sur les nombre de régates par catégorie.

C'est le modèle 4 – 3 – 2 qui l'a emporté, soit :

- 4 en super league
- 3 en challenge league
- 2 en promotion league

Dans ce modèle il y également suppression d'un jour de régates par acte, nous passons donc de 3 à 2 jours, sauf pour la finale. Le cout de participation à chaque acte a aussi pris l'ascenseur, passant de 450.- à 700.-

La cotisation d'entrée annuelle du club ne bouge pas quant à elle, elle reste de CHF 1250.- pour la saison. Dans le comité de la SSL, le président, le caissier et un membre ont démissionné suite à l'assemblée.

Lorenz Muller a été nommé président

Le comité avant l'AGE avait déjà pris la décision de demander une participation financière aux navigateurs à partir de 2019.

Pour les 2 premières années, afin de lancer cette nouvelle compétition de club, le comité avait décidé de prendre les 100% des frais à la charge du club.

Cela a représenté la somme de CHF 5950.- pour la saison dernière :

- Cotisation annuelle du Club	1250.-
- 5 act hommes	2250.-
- Caution casse	1000.-
- Caution transport	1000.-
- 1 act dame	450.-

Concernant cette année :

- Recapitalisation	3300.-
- Inscription	1250.-
- 3 act hommes	2100.-
- Caution casse	1000.-
- Caution transport	1000.-
- 1 act dame	700.-

Total : 9350.-

Le comité demande donc à l'AG de ce soir de prendre position à la base sur le maintien ou non du club dans la SSL. Si c'est oui, nous définirons dans un second temps, ce qui est pris par le club et ce qui est pris par les navigateurs. Si c'est non, le club se retire de la SSL et j'en informerai alors le président. Ce dernier absent ce soir espère que le CVN fera l'effort pour une année de recapitaliser et de continuer sa participation.

Oui = solution 1, les participants à un act paie la finance d'inscription entre les 4
Solution 2, chaque participant paie un forfait annuel de 150.- pour participer à cette compétition.

Plusieurs interventions de membres à ce sujet qui demandent des clarifications sur la partie financière du projet.

Le président explique et détaille les demandes.

Au vote, l'assemblée accepte de continuer la participation à la SSI.

En ce qui concerne la participation financière des navigateurs, c'est la solution 2 qui l'emporte soit une cotisation annuelle de CHF 150.- par personne participant à la SSL.

Nomination statutaire

Le président actuel ne se représentant pas, il propose à l'assemblée d'élire M. Philippe Inversin au poste de président. Ce dernier est élu par acclamation.

Le président remercie les membres de son comité qui démissionnent ce soir, soit :

- Roxane et Philippe Jacobi – administrateurs depuis 3 ans
- Elyette Martin – responsable de la communication depuis 3 ans
- Roland Messerli – entretien du bâtiment depuis 13 ans

Le président propose à l'assemblée d'élire au comité les membres suivants :

- Catherine Mauler / déjà membre
- Guillaume Pralong / déjà membre
- Georges Schneider / déjà membre
- Roger Filliger/ nouveau membre
- Nicolas Ruetschi / nouveau membre
- Jean-François De Cerjat / nouveau membre

L'assemblée accepte la proposition des nouveaux membres et élit ce nouveau comité
Philippe Inversin prend alors la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du club,
Suite à l'assemblée générale de l'an dernier, lors de laquelle Joël a annoncé son retrait de la présidence du Cercle de la Voile de Neuchâtel à l'issue de l'exercice 2018, j'ai été sollicité et invité à réfléchir à m'engager pour notre club. Lors de ma sortie du comité en 2007, après 5 ans d'exercice pour des raisons familiales et professionnelles, j'interprétais déjà ce départ comme une pause dans mon investissement pour le CVN.

Dès le mois de septembre, nous avons travaillé à la transition avec le président et le comité actuels dans la perspective de pouvoir vous présenter ce soir une équipe prête à reprendre les rênes de notre club.

Avant que les membres de cette nouvelle équipe composée de personnes siégeant actuellement au comité, mais également de forces nouvelles, il nous paraît important de vous présenter quelques axes sur lesquelles notre action va se concrétiser. En priorité, nous relevons l'importance de travailler sur la vie de club et la cohésion des membres au travers de notre activité sportive. La voile reste notre priorité, mais l'esprit et le sentiment d'appartenance au CVN ne semblent plus remporter la même ferveur qu'auparavant. Votre futur comité, si vous l'élevez, va s'atteler à essayer de redynamiser la vie associative du club.

Durant ces 15 dernières années, le Cercle de la Voile de Neuchâtel a opéré une réelle mue, passant d'un club sportif à une PME entre la professionnalisation de la formation et une complexification de la gestion de notre parc immobilier. Confrontés à des délais proches et importants quant au futur de notre bâtiment, le second axe s'attachera à moderniser nos structures dans un souci de conservation des acquis. À ce titre, Georges Schneider, trésorier du club depuis plus de 30 ans, nous accompagnera dans cette démarche, dans la prévision à terme de remettre cette fonction indispensable au bon fonctionnement de notre club. Roxane et Philippe Jacobi ayant renoncé à prolonger leur mandat, la gestion de l'administration reste un poste actuellement ouvert, mais pourra potentiellement être réorganisée pour assurer la gestion quotidienne.

Finalement, l'essence même de notre club tournant autour des activités de yachting à voile et à moteur, il est de notre devoir de pérenniser notre activité sportive, par des compétitions adaptées au temps et aux tendances actuelles, mais également par des activités de formation permettant à tout un chacun de trouver satisfaction dans une pratique de la voile axée sur la plaisance et/ou sur la compétition.

Je laisse donc la place à la présentation des différents candidats à l'élection au comité.

La commission de la présentation des membres d'honneur propose à l'assemblée d'élire 2 nouvelles personnes

Jacques Rivier propose M. Roland Messerli pour tout le travail qu'il a effectué au profit du club. Roland est proclamé membre d'honneur sous les acclamations de l'assemblée.

Michel Rusca propose d'augmenter le quota féminin de ces membres méritants et il a le grand plaisir de proposer Madame Sonia Broye qui est élue avec les acclamations de l'assemblée.

Vérificateurs de comptes

Le président remercie Philippe Krebs qui a fini son mandat

- Le 1^{er} vérificateur devient Jean-Luc Dreyer
- Le 2^e vérificateur élu par l'AG est Michel Rusca
- Le suppléant élu est Nicolas Margraf

Le président présente le programme des régates 2019

26 au 28 avril	Championnat de Suisse Laser
	Euro master Laser
4 et 5 mai	Farewell et Racing Tour
18 et 19 mai	CSP Optimist
5 au 7 juin	Semaine du Joran Lourds
24 au 28 juin	Semaine du Joran Léger et Opti
31 août et 1 sept	C3L

7 septembre
14 et 15 sept
4 au 6 octobre
14 décembre

Transjurassienne en solitaire
Grand prix M2
Finale Sailing League
Régate de Noël Laser

Salut au Jubilaire

M. Charles-André Von Gunten, absent et excusé ce soir est salué pour ses 50ans de sociétariat.

Divers et proposition des membres :

Aucune proposition n'est parvenue au comité dans les délais fixé par les statuts. M. Jean-Luc Dreyer demande la parole pour remercier le président sortant pour l'immense travail effectué aussi bien dans la partie administrative des affaires du club que de l'organisation des nombreuses régates du club. Le président est applaudi par l'assemblée. Le président clos cette assemblée à 20h45 en remerciant l'ensemble des membres de la confiance qui lui a été témoignée tout au long de ces années.

La rédactrice du jour
Paulette Leuenberger

GARAGE DU CERCLE DE LA VOILE DE NEUCHÂTEL

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
	Fr.	Fr.
<u>ACTIFS</u>		
<u>Disponible</u>		
Chèques postaux 20-4522-0	33'723.98	14'213.68
Banque Cantonale Neuchâteloise comptes courants	309'841.90	330'826.35
<u>Total</u>	<u>343'565.88</u>	<u>345'040.03</u>
<u>Réalisable</u>		
Débiteurs	17'985.80	18'399.20
C.V.N. - compte courant	478'303.59	479'210.09
Actifs de régularisation	17'704.85	11'245.10
<u>Total</u>	<u>513'994.24</u>	<u>508'854.39</u>
<u>Immobilisé</u>		
Mobilier et matériel	11'500.00	3'000.00
Immeuble	220'000.00	220'000.00
(Ass.incendie Fr. 3'110'000.--)		
(Est.cadastrale Fr. 915'000.--)		
<u>Total</u>	<u>231'500.00</u>	<u>223'000.00</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>	<u>1'089'060.12</u>	<u>1'076'894.42</u>
<u>PASSIFS</u>		
<u>Exigible à court terme</u>		
Créanciers et passifs de régularisation	<u>50'458.75</u>	<u>33'651.75</u>
<u>Exigible à moyen et long terme</u>		
Réserve projet bâtiments	280'000.00	280'000.00
<u>Total</u>	<u>280'000.00</u>	<u>280'000.00</u>
<u>Fonds propres</u>		
Capital	<u>758'601.37</u>	<u>763'242.67</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>	<u>1'089'060.12</u>	<u>1'076'894.42</u>

GARAGE DU CERCLE DE LA VOILE DE NEUCHÂTEL

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 2019

	Budget <u>2019</u>	Résultat <u>2019</u>	Résultat <u>2018</u>
	Fr.	Fr.	Fr.
<u>PRODUITS</u>			
Location hangar	40'000.00	30'840.00	39'282.50
Location locaux commerciaux	45'000.00	41'887.30	55'024.80
Location restaurant	45'000.00	42'903.00	51'480.00
Location dortoirs	10'000.00	15'257.00	9'394.75
<u>Total produits</u>	<u>140'000.00</u>	<u>130'887.30</u>	<u>155'182.05</u>
<u>CHARGES</u>			
Club House			
Machines, matériel et mobilier club et restaurant	35'000.00	29'444.90	9'158.35
Entretien machines et mobilier club et restaurant	4'000.00	1'434.25	5'087.50
Rénovation restaurant et bar	0.00	0.00	0.00
Frais dortoirs et vestiaires	10'000.00	15'678.80	7'976.95
Animation Club House	1'000.00	722.00	905.05
Immeuble			
Entretien et réparations bâtiments	40'000.00	25'290.05	48'102.40
Projet commission bâtiments	0.00	3'745.05	0.00
Chauffage, électricité, eau	7'000.00	7'172.40	6'722.30
Assurances	7'000.00	6'963.05	7'239.15
Administration			
Impôts	3'500.00	3'582.20	3'579.70
Internet, informatique, Wifi, station météo	1'500.00	2'935.80	138.70
Recherches locataires	1'000.00	3'283.35	0.00
Frais juridiques	3'000.00	7'304.60	0.00
Secrétariat et comptabilité	18'000.00	18'998.95	20'551.85
Comité et assemblée	4'000.00	3'341.60	3'876.40
Frais divers d'administration	4'000.00	3'377.95	4'881.75
Projet bâtiments			
Attribution réserve	0.00	0.00	0.00
Amortissements			
Mobilier et matériel	1'000.00	2'253.65	2'000.00
Immeuble	0.00	0.00	15'000.00
<u>Total charges</u>	<u>140'000.00</u>	<u>135'528.60</u>	<u>135'220.10</u>
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	<u>0.00</u>	<u>-4'641.30</u>	<u>19'961.95</u>

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DU GARAGE

Machines, matériel et mobilier club et restaurant

Le remplacement de la chambre froide et frais annexes s'est élevé à CHF 27'837.50.

Frais dortoirs et vestiaires

En plus des frais courants de conciergerie, taxes de séjours, etc, il y a lieu de relever un montant de CHF 8'210.00 pour le remplacement de 4 douches hommes.

Entretien et réparations bâtiments

Les travaux relatifs au changement du tableau électrique budgétés en 2019 ont été finalement réalisés début 2020, d'où la différence positive conséquente entre le budget et les comptes effectifs.

A relever la rénovation des locaux remis en location pour CHF 4'560.00 (chapes) et CHF 12'730.00 (peinture), de travaux électriques pour CHF 11'533.45 (contrôle OIBT et mise en conformité, dépannage tableau principal), et passage des dernières serrures du bâtiment au système électronique pour CHF 4'675.15.

Enfin, la Mobilière nous a versé CHF 15'049.80 pour règlement de sinistres cambriolages et prise en charge partielle des factures Clés de secours.

Recherches locataires

Il s'agit des honoraires de Gastroconsult pour l'expertise demandée sur la valeur du restaurant CHF 2'800.00 et des frais d'annonces.

Frais juridiques

Il s'agit des honoraires d'avocats pour la faillite Boss et le règlement du litige avec les restaurateurs Messieurs Lambelet et Steudler.

Notre assurance protection juridique ne couvrant pas ces litiges nous a quand même versé à bien plaisir CHF 1'000.00.

Projet bâtiments

Comme pour l'exercice précédent, aucune attribution cette année à la "Réserve projet bâtiments". Au bilan, cette réserve s'élève toujours à Fr. 280'000.00.

Les autres postes n'appellent pas de commentaires particuliers, car il s'agit pour l'essentiel de dépenses courantes et conformes au budget.

GARAGE DU CERCLE DE LA VOILE DE NEUCHATEL

BUDGET 2020

Fr.

PRODUITS

Location hangar	34'900.00
Location locaux commerciaux	59'600.00
Location restaurant	37'500.00
Location dortoirs	15'000.00

TOTAL

147'000.00

CHARGES

Club House

Machines, matériel et mobilier club et restaurant	5'000.00
Entretien machines et mobilier club et restaurant	3'000.00
Frais dortoirs et vestiaires	9'000.00
Animation Club House	1'000.00

Immeuble

Entretien et réparations bâtiments	76'000.00
Chauffage, eau, électricité	7'000.00
Assurances	7'000.00

Administration

Impôts	3'600.00
Internet et informatique	3'000.00
Secrétariat et comptabilité	19'500.00
Comité et assemblée	4'000.00
Frais divers d'administration	3'400.00

Projet bâtiments

Attribution réserve	0.00
---------------------	------

Amortissements

Mobilier	2'500.00
Immeuble	0.00

TOTAL

144'000.00

BENEFICE ORDINAIRE

3'000.00

Rénovation restaurant et bar

185'000.00

CERCLE DE LA VOILE DE NEUCHATEL

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
	Fr.	Fr.
<u>ACTIFS</u>		
Chèques postaux 20-3327-5	14'901.89	24'619.84
Banque Cantonale Neuchâteloise - formation	56'753.13	93'442.39
Débiteurs	13'095.00	3'217.00
Actifs de régularisation	6'620.40	17'935.00
Bateaux	1.00	1.00
Bateau J70	40'000.00	43'000.00
Véhicule formation	3'000.00	5'000.00
<u>Total des actifs</u>	<u>134'371.42</u>	<u>187'215.23</u>
<u>PASSIFS</u>		
Créanciers et passifs de régularisation	10'451.15	16'351.70
Garage du C.V.N. - compte courant	478'303.59	479'210.09
Fonds juniors	7'649.00	7'599.00
Réserve investissements formation	9'500.00	9'500.00
Capital	-371'532.32	-325'445.56
<u>Total des passifs</u>	<u>134'371.42</u>	<u>187'215.23</u>

CERCLE DE LA VOILE DE NEUCHATEL

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 2019

	Budget <u>2019</u>	Résultat <u>2019</u>	Résultat <u>2018</u>
	Fr.	Fr.	Fr.
<u>PRODUITS</u>			
Cotisations	26'000.00	24'895.00	25'785.00
Entrées régates	10'000.00	9'891.44	12'792.00
Régates du mercredi	2'000.00	1'850.00	2'010.00
Activités de la formation :			
- Cours de voile	65'000.00	55'389.00	66'605.25
- Subsidés Fonds du Sport et J+S	12'000.00	11'971.00	15'178.00
- Location J70	2'000.00	4'235.00	395.00
- Prestations de services	2'000.00	4'697.00	5'800.00
- Prestations de services J4S	10'000.00	0.00	11'599.70
Publicité Revue FVLJ	200.00	600.00	900.00
Publicité Livre de bord et internet	5'600.00	4'480.00	4'789.00
Intérêts et produits divers	200.00	423.30	225.25
<u>Total produits</u>	<u>135'000.00</u>	<u>118'431.74</u>	<u>146'079.20</u>
<u>CHARGES</u>			
Bateaux moteurs			
Taxes et assurances	10'000.00	9'539.00	10'068.75
Entretien et essence	12'000.00	14'057.30	9'849.50
Equipements et achats bateau moteur	0.00	0.00	1'490.00
Matériel			
Achat et entretien	1'500.00	1'728.30	1'216.80
Régates			
Frais d'organisation régates, prix	14'000.00	9'029.65	17'871.15
Formation			
Chef de base, salaire et charges sociales	75'000.00	76'450.10	73'592.00
Chef de base, administration et déplacements	1'500.00	846.65	1'211.05
Taxes et assurances dériveurs et Surprise	8'000.00	9'337.10	8'796.90
Entretien dériveurs et Surprise	5'000.00	7'763.80	5'894.75
Achats et équipements de dériveurs	4'500.00	7'400.00	7'114.20
Frais et entretien J70	2'000.00	5'889.45	1'759.60
Amortissement bateau J70	0.00	3'220.00	611.85
Exploitation catamarans J4S - excédent charges	0.00	1'863.90	0.00
Indemnités et frais moniteurs	6'000.00	2'930.15	5'845.00
Frais annexes de la formation	2'000.00	683.70	2'278.70
Frais véhicule formation	4'000.00	3'274.30	4'603.40
Amortissement véhicule formation	5'000.00	2'000.00	5'000.00
Livre de bord			
Impression	5'000.00	4'405.80	4'595.55
Frais d'envois	1'000.00	889.10	912.05
Administration et divers			
Assurances	3'000.00	2'912.45	2'912.45
Frais divers d'administration	500.00	297.75	441.80
<u>Total charges</u>	<u>160'000.00</u>	<u>164'518.50</u>	<u>166'065.50</u>
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	<u>-25'000.00</u>	<u>-46'086.76</u>	<u>-19'986.30</u>

CERCLE DE LA VOILE DE NEUCHATEL

ENTRETIEN ET ESSENCE BATEAUX MOTEURS

Des frais d'entretien exceptionnels ont été enregistrés cette année, notamment le changement de direction des deux nacelles qui ont cassé en raison de leur forte sollicitation, ainsi qu'un problème électrique majeur sur l'Uberre. Cela explique le dépassement de budget.

EXPLOITATION CATAMARANS J4S - EXCEDENT DE CHARGES

L'exploitation des catamarans J4S n'a pas permis cette année d'assurer la totalité des charges salariales de Fred Le Moigne qui, dans les faits, assume pour le compte de la formation des cours, notamment le mercredi après-midi ainsi que différents travaux pour le club.

FORMATION REGATES CVN

L'engagement d'un chef de base et la volonté du Cercle de développer le secteur de la formation ont abouti pour le neuvième exercice au résultat suivant. Il y a lieu également de relever que l'activité déployée pour le hangar et les dortoirs n'est pas valorisée.

RECETTES

	CHF
Cours de voile	55'389.00
Subsides Fonds du Sport, J+S, Baspo	11'971.00
Location J70	4'235.00
Prestations de services	4'697.00
TOTAL RECETTES	76'292.00

DEPENSES

Chef de base, salaire et charges sociales	76'450.10
Chef de base, administration et déplacements	846.65
Taxes et assurances dériveurs	9'337.10
Entretien dériveurs et Surprise	7'763.80
Achats et équipements dériveurs	7'400.00
Frais et entretien J70	5'889.45
Amortissement bateau J70	3'220.00
Exploitation catamarans J4S - excédent charges	1'863.90
Indemnités et frais moniteurs	2'930.15
Frais annexes de la formation	683.70
Frais véhicule formation	3'274.30
Amortissement véhicule formation	2'000.00
Carburant, estimation	1'000.00
TOTAL DEPENSES	122'659.15

RESULTAT

-46'367.15

ACHAT ET EQUIPEMENTS DERIVEURS

Il s'agit de l'achat d'un Sprinto pour CHF 4'000.00, d'un 420 d'occasion pour CHF 3'000.00 et d'un Laser d'occasion pour CHF 400.00.

Les autres postes n'appellent pas de commentaires particuliers, car il s'agit pour l'essentiel de dépenses courantes et conformes au budget.

CERCLE DE LA VOILE DE NEUCHATEL**BUDGET 2020**

	Fr.
<u>PRODUITS</u>	
Cotisations	25'000.00
Entrées régates	10'000.00
Régates du mercredi	2'000.00
Activités formation :	
- Cours de voile	61'600.00
- Subsidés Fonds du Sport, J+S, Baspo	12'000.00
- Location J70	4'500.00
- Prestations de services	4'500.00
Publicité Revue FVLJ	500.00
Publicité Livre de bord et internet	4'500.00
Intérêts et produits divers	400.00
TOTAL	<u>125'000.00</u>
<u>CHARGES</u>	
Bateaux moteurs	
Taxes et assurances	10'000.00
Entretien et essence	10'000.00
Equipements et achats bateau moteur	3'500.00
Matériel	
Achat et entretien	1'500.00
Régates	
Frais d'organisation régates, prix	9'000.00
Formation	
Chef de base, salaire et charges sociales	75'000.00
Chef de base, administration et déplacements	1'000.00
Taxes et assurances dériveurs et Surprise	9'000.00
Entretien dériveurs et Surprise	7'000.00
Achats et équipements de dériveurs	4'000.00
Frais et entretien J70	9'000.00
Amortissement J70	4'000.00
Exploitation catamarans J4S - excédent de charges	8'000.00
Indemnités et frais moniteurs	3'000.00
Frais annexes de la formation	1'000.00
Frais véhicule formation	4'000.00
Amortissement véhicule formation	2'000.00
Livre de bord	
Impression	4'500.00
Frais d'envois	1'000.00
Administration	
Assurances	3'000.00
Frais d'administration et divers	500.00
TOTAL	<u>170'000.00</u>

CERCLE DE LA VOILE DE NEUCHATEL

BILAN CUMULE DU GARAGE ET DU CERCLE AU 31 DECEMBRE 2019

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
	Fr.	Fr.
<u>ACTIFS</u>		
<u>Disponible</u>		
Chèques postaux	48'625.87	38'833.52
Banque Cantonale Neuchâteloise	366'595.03	424'268.74
Total	<u>415'220.90</u>	<u>463'102.26</u>
<u>Réalisable à court terme</u>		
Débiteurs	31'080.80	21'616.20
Actifs de régularisation	24'325.25	29'180.10
Total	<u>55'406.05</u>	<u>50'796.30</u>
<u>Immobilisé</u>		
Bateau "Surprise"	1.00	1.00
Bateau "J70"	40'000.00	43'000.00
Véhicule	3'000.00	5'000.00
Mobilier et matériel	11'500.00	3'000.00
Immeuble	220'000.00	220'000.00
Total	<u>274'501.00</u>	<u>271'001.00</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>	<u>745'127.95</u>	<u>784'899.56</u>
<u>PASSIFS</u>		
<u>Exigible à court terme</u>		
Créanciers et passifs de régularisation	60'909.90	50'003.45
Fonds juniors	7'649.00	7'599.00
Réserve investissements formation	9'500.00	9'500.00
Total	<u>78'058.90</u>	<u>67'102.45</u>
<u>Exigible à moyen et long terme</u>		
Réserve projet bâtiments	280'000.00	280'000.00
Total	<u>280'000.00</u>	<u>280'000.00</u>
<u>Fonds propres</u>		
Capital	<u>387'069.05</u>	<u>437'797.11</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>	<u>745'127.95</u>	<u>784'899.56</u>

CERCLE DE LA VOILE DE NEUCHATEL

TABLEAU DU FONDS DE ROULEMENT

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
	Fr.	Fr.
Disponible	415'220.90	463'102.26
Réalisable à court terme	55'406.05	50'796.30
<u>Actifs circulants</u>	<u>470'626.95</u>	<u>513'898.56</u>
A déduire :		
Exigible à court terme	78'058.90	67'102.45
<u>Fonds de roulement</u>	<u>392'568.05</u>	<u>446'796.11</u>

TABLEAU DE FINANCEMENT

	<u>Exercice 2019</u>	<u>Exercice 2018</u>
	Fr.	Fr.
Résultat "Cercle"	-46'086.76	-19'986.30
Résultat "Garage"	-4'641.30	19'961.95
Amortissements comptables	7'473.65	22'611.85
Cash flow de l'exercice	<u>-43'254.41</u>	<u>22'587.50</u>
Investissements Mobilier et matériel	-10'973.65	-43'611.85
Variation du fonds de roulement	<u>-54'228.06</u>	<u>-21'024.35</u>
Fonds de roulement en début d'exercice	446'796.11	467'820.46
<u>Fonds de roulement en fin d'exercice</u>	<u>392'568.05</u>	<u>446'796.11</u>

COMMENTAIRES

L'exercice 2019 a été difficile pour la trésorerie du club avec une diminution du fonds de roulement de CHF 54'228.06, dont CHF 43'254.41 en rapport avec l'exploitation courante.

Notre club se maintient malgré tout en excellente santé financière.

Régates 2020

Recherche de bénévoles

Nom : Prénom :

Date	Régates	Pose bouées	Bateau Start	Bateau arrivée	À terre
2-3 mai	C3L				
9-10 mai	Farewell + Racing Tour + Critérium Dolphin				
20-21 juin	CSP Laser				
5 septembre	Régate en double				
12 septembre	Transjurassienne en solitaire				
2-4 octobre	Finale Swiss Sailing League Challenge League				
12 décembre	Régate de Noël Laser				

Merci de bien vouloir nous retourner le formulaire lors de l'Assemblée Générale du 18 mars 2020

Cercle de la Voile de Neuchâtel **Conditions de location sous le hangar en été**

Art. 1

Le Cercle de la Voile de Neuchâtel, ci-après désigné par « le bailleur », remet au locataire, ci-après désigné par le « preneur », la surface nécessaire pour y entreposer bateau, remorque ou ber selon réservation, pour la période indiquée.

Art. 2

Le loyer est fixé par m² de surface, auquel s'ajoute la taxe pour l'enlèvement des déchets et les nettoyages. Le preneur s'engage à payer le loyer facturé dans les 30 jours à réception de la facture. Pour tout rappel, il sera facturé CHF 20.--. Le preneur reconnaît son dû.

Art. 3

Le preneur s'engage à maintenir les lieux loués constamment propres et en bon état d'entretien, et à ne pas les utiliser dans un autre but que celui pour lequel ils sont loués. Il ne pourra faire aucune cession de bail, totale ou partielle, ni aucune sous-location à qui que ce soit, même si la chose pour laquelle l'emplacement a été loué est retirée avant l'échéance du bail. Le tarif est déterminé par le statut du titulaire du permis de navigation du bateau.

Art. 4

Si un artisan ou une entreprise exécute des travaux à titre professionnel sous le hangar, un loyer de 150% sera appliqué pendant la durée des travaux, en cas d'utilisation d'une place inoccupée. Si un artisan ou une entreprise exécute des travaux à titre professionnel sur un bateau dont le propriétaire est déjà preneur de la place occupée, une majoration de 50% sera appliquée au loyer prévu pendant la durée des travaux.

Art. 5

Le preneur s'engage à respecter la propriété des locataires voisins. Il est responsable des dégâts qu'il aurait pu leur causer par sa faute. Il est interdit de laver son bateau à grande eau ou à l'aide d'appareils à eau sous pression.

Art. 6

Il est interdit d'utiliser tout appareil constituant une source de chaleur (par exemple : lampe ou fer à souder, chauffage à gaz, etc.) et d'entreposer toute matière inflammable tels que bidons d'essence, diesel, bonbonne de gaz etc. Le sablage est également interdit.

Art. 7

Le preneur doit libérer la place occupée sous le hangar au plus tard le 23 août. Le cas échéant, le bailleur peut faire déplacer ou évacuer le matériel aux frais du preneur, sans avertissement.

Art. 8

Toutes les manipulations de bateaux, remorques, ber, matériel sont faites par le preneur ou confiées par ce dernier à une entreprise tierce. Les frais en découlant sont à régler par le preneur directement auprès de l'entreprise concernée. Le CVN ne fait aucune manipulation pour le preneur.

Art. 9

L'entreposage de bateaux, remorques, ber, matériel, etc. est fait aux risques et périls du preneur, sans engagement pour le bailleur.

Art. 10

Le for de toute action en justice est à Neuchâtel.

Le comité du CVN

Hangar du CVN

En termes de gestion du hangar, nous vous rappelons que la date limite d'occupation du hangar pour la saison d'hiver est fixée au 30 avril 2020.

Au cas où vous ne tenez pas compte de cet avis, le bail est prolongé tacitement pour la saison d'été, c'est-à-dire du 1er mai au 23 août 2020.

Une facture sera envoyée aux locataires concernés. Cela est valable autant pour les bateaux que pour les remorques. Nous nous réservons le droit de déplacer les bateaux aux frais du propriétaire.

Les manutentions des remorques sont de la responsabilité de leur propriétaire. Charles Martinez, chef de base, est seul habilité pour le maintien de l'ordre et l'attribution des places. Le cas échéant, veuillez prendre contact avec un professionnel pour les déplacements.

Formulaires de réservation : sur www.cvn.ch ou auprès du chef de base. Afin de maintenir un état correct des lieux, merci de jouer le jeu selon les directives données.

Tarifs pour les quatre mois d'été (de mai à août) :

	membres CVN	non-membres
le m ²	CHF 12.–	CHF 20.–

Ce tarif est valable autant pour les bateaux que pour les remorques. Veuillez également prendre note du nouvel art. 4 des Conditions de location concernant l'exécution de travaux à titre professionnel sur un bateau.

Nous vous rappelons également que les bateaux/remorques doivent être clairement marqués au nom du propriétaire ou numéro d'immatriculation.

Pour toute question :

CVN Neuchâtel - Falaises 14 - 2000 Neuchâtel
Charles Martinez – Tél : 079 955 51 62
chefdebase@cvn.ch

Je soussigné/e, désire louer une case comme l'été précédent []

Nom, Prénom : Membre CVN []

Rue : NPA, Lieu :

Tél. : e-mail :

Case pour : bateau à voile [] à moteur [] remorque [] ber []

Nom / type du bateau NE

Indiquer longueur, largeur (également pour les remorques)

Hors tout (ht) bateau + support longueurs ht largeur ht

Mon bateau sera sur une remorque oui [] non []

Le CVN m'attribuera si possible la ou les cases convenables. Le prix de location pour la période indiquée en titre, est de CHF 12.– au m2 pour les membres et de CHF 20.– pour les non-membres. Ces prix comprennent l'eau et l'électricité nécessaires à un entretien normal et sont payables dans les 30 jours à réception de la facture.

En outre, je confirme avoir pris connaissance des conditions de location figurant dans cette publication et me liant au CVN. À réception de la facture qui me sera envoyée, j'accepterai la case qui me sera attribuée ou j'y renoncerai dans un délai de 10 jours, date du timbre postal faisant foi, par lettre recommandée au CVN à l'adresse ci-dessous.

Date : Signature :

Les demandes non signées, mal complétées, illisibles, etc. ne seront pas prises en considération.

L'ordre d'arrivée des demandes est déterminant en cas de manque de place, priorité étant donnée aux membres du CVN.

Attention : cette priorité est valable dans un premier temps, pour les demandes parvenant au CVN jusqu'au 30 avril. Pour éviter des problèmes de chevauchement, les places sont attribuées par le chef de base en fonction de la longueur et de la largeur des cases correspondantes.

Le chef de base se réserve le droit de ne pas attribuer de place, sans justification (mauvais paiement, etc.). Toute manutention sous le hangar se fait d'entente avec le CVN.

Envoyer la présente demande de réservation à l'adresse suivante :

CVN Neuchâtel - Falaises 14 - 2000 Neuchâtel
Charles Martinez – Tél : 079 955 51 62
chefdebase@cvn.ch